

Sicoval

Collecte des déchets de soins piquants



Conditions d'accès au service

- Être un particulier en auto-traitement
- Habiter sur le territoire du Sicoval

Les déchets produits par un professionnel de santé relèvent de sa responsabilité. Ils ne doivent pas être mis dans la boîte fournit par le Sicoval.

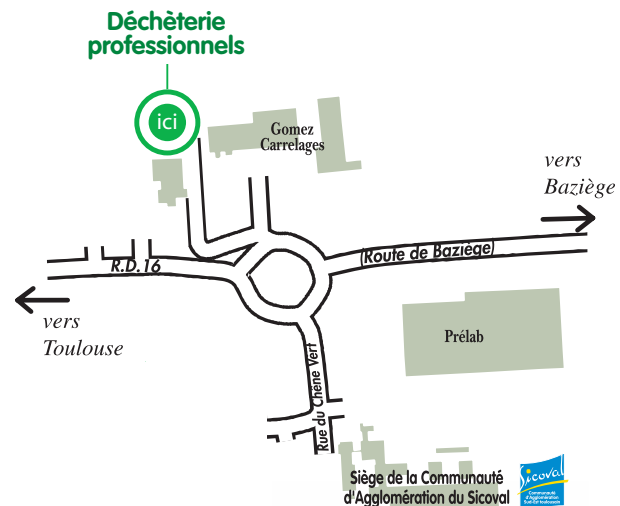
Réglementation

- C'est la personne qui effectue l'acte de soin qui est responsable de l'élimination du déchet.
Article R1335-2 du code de la santé publique
- Les déchets d'activités de soins doivent être séparés des autres déchets.
Article R1335-5 du code de la santé publique

En jetant vos déchets de soins piquants avec les ordures ménagères résiduelles ou recyclables, vous exposez vos proches et les agents de collecte et de tri à des risques graves ou infectieux.

Dépôt des boîtes pleines :

- Déchèterie des professionnels du Sicoval
2058, route de Baziège à Labège
du lundi au jeudi de 9h à 11 h 30



Imprimerie du Sicoval - janvier 2007 - Photos : V. Laratta - Papier recyclé



- **Pour toute information :**
Service Collecte, traitement et valorisation des déchets
05 62 24 09 09
www.sicoval.fr
tri.selectif@sicoval.fr



Guide d'utilisation du service pour les habitants en auto traitement



Collecte des déchets de soins piquants

Comment obtenir votre 1^{re} boîte ?

Dans une pharmacie* du Sicoval avec une ordonnance et un justificatif de domicile, vous obtiendrez votre carte d'inscription et votre 1^{re} boîte

La carte d'inscription

Elle permet de préserver la confidentialité. Elle indique votre numéro d'anonymat qui doit être conservé et reporté sur chaque boîte que vous utilisez.
En cas de perte : contactez le service Collecte, traitement et valorisation des déchets
05 62 24 09 09



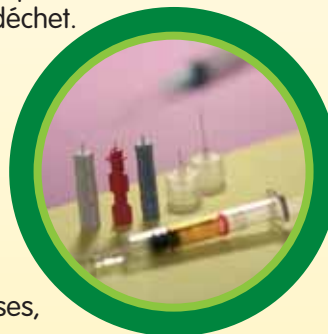
Comment utiliser votre boîte ?

- introduire les déchets sans forcer,
- ne pas mettre les doigts à l'intérieur de la boîte,
- introduire les déchets côté piquant en premier,
- utiliser la **fermeture temporaire** après chaque utilisation,
- arrêter à la limite de remplissage,
- après remplissage, activer la **fermeture définitive**.

- conserver la boîte dans un endroit ventilé et éloigné de toute source de chaleur,
- ne pas laisser la boîte à portée des enfants,
- stocker 3 mois maximum après l'introduction du premier déchet.

- **Déchets acceptés**
déchets piquants, coupants, tranchants :
aiguilles, lancettes, seringues...

- **Déchets refusés**
- déchets mous : compresses, cathéters, membranes...
- médicaments
- déchets radioactifs,
- emballages...



Que faire de votre boîte pleine ?

- **Amenez** votre boîte pleine à la déchèterie des professionnels du Sicoval (*voir au dos, adresse et horaires*).



N'oubliez pas d'y noter le n° d'anonymat indiqué sur votre carte d'inscription

- **Repartez** avec une nouvelle boîte vide. Les boîtes seront ensuite stockées, puis collectées et enfin **éliminées par incinération** selon la réglementation en vigueur.

Service gratuit, financé et proposé par le Sicoval

